Réf. Farde e-Assemblées : 2741230

N° OJ : **16**

Projet d'Arrêté - Conseil du 30/11/2026

Objet : Désaffectation de la ferme Den Bels, située rue de Beyseghem n°56 sur la parcelle cadastrée Bruxelles, 19ème division, section C, n° 57B et 58B.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la Loi du 29 juillet 1961 relative à la motivation formelle des actes administratifs;

Considérant que la Ville de Bruxelles est propriétaire de la ferme Den Bels, située rue de Beyseghem, sur la parcelle cadastrée Bruxelles, 19e division, section C, 57B et 58B;

Considérant que la Ville de Bruxelles a acquis ce bien en 2009 dans la perspective d'y développer un projet de ferme à vocation éducative;

Considérant que le bien est principalement constitué d'une ancienne ferme aujourd'hui en ruine;

Considérant qu'un arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 1er avril 2010 a classé comme monument la totalité de la ferme Den Bels ainsi que son verger, en raison de leur intérêt historique, esthétique et social;

Considérant que le projet de ferme éducative initialement envisagé n'a jamais pu être concrétisé;

Considérant qu'en l'absence d'occupation et de projet alternatif, le bien s'est progressivement et fortement dégradé au fil des années;

Considérant que l'état de dégradation du bien, compte tenu de son ampleur et de sa superficie, affecte négativement le cadre de vie du voisinage;

Considérant que le statut de bien classé implique des obligations particulières en matière d'entretien, de conservation et de préservation, générant des charges financières importantes pour la Ville, indépendamment des éventuels travaux de restauration et de réaffectation nécessaires;

Considérant que le CPAS de Bruxelles a manifesté son intérêt pour reprendre le bien;

Considérant que cette reprise par le CPAS offre la perspective d'une occupation effective du bâtiment ainsi que de la réalisation des investissements nécessaires à sa conservation et à sa valorisation;

Considérant que le Collège communal, en sa séance du 1er octobre 2026, a chargé la Régie foncière de procéder à la cession de la ferme Den Bels au CPAS de Bruxelles pour un euro symbolique;

Considérant que le bien est actuellement affecté au domaine public de la Ville de Bruxelles et que sa cession nécessite, au préalable, sa désaffectation du domaine public;

Considérant dès lors qu'il convient de procéder à la désaffectation du bien préalablement à sa cession au CPAS de Bruxelles.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : La désaffectation de la ferme Den Bels, sise sur la parcelle rue de Beyseghem n° 56 à 1120 Bruxelles, cadastrée 19ème division, section C, n° 57B et 58B est approuvée.

Article 2 : Charger le département de la Régie Foncière et Affaires Economiques du suivi de la procédure de cession de ce bien.

Annexes :

Plan (Consultable au Secrétariat des Assemblées)